



AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Autorité contractante : COMMISSION TECHNIQUE DE DENATIONALISATION

CESSION DES USINES DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES ET DES RIZERIES DE MALANVILLE ET DE GLAZOUÉ

1. Le Gouvernement du Bénin lance un Appel d'Offres International dans le cadre de la cession intégrale des usines de transformation de produits agricoles et des rizeries de Malanville et de Glazoué.
2. Pour des raisons de fonctionnement efficace, de performance et d'efficience et pour susciter l'investissement privé dans le secteur agricole, le Gouvernement a fait l'option de la cession intégrale de ces usines. Par ce moyen, les efforts de l'Etat seront soutenus par les investissements privés basés sur l'efficacité managériale du privé, ces investissements constitueront un levier sûr pour améliorer les performances globales du secteur agricole.
3. Les usines à céder sont constitués en huit lots :
 - Lot 1 : Usine de transformation de tomate en concentré et/ou en jus à Kpomassè ;
 - Lot 2 : Usine de fabrication de jus d'ananas à Allada ;
 - Lot 3 : Usine de fabrication de jus d'orange à Zakpota ;
 - Lot 4 : Usine de transformation de pomme de cajou en alcool à Bantè ;
 - Lot 5 : Usine d'amande de cajou à Parakou ;
 - Lot 6 : Usine de fabrication de jus de mangue à Natitingou ;
 - Lot 7 : Rizerie de Glazoué ;
 - Lot 8 : Rizerie de Malanville.**N.B.** : un Candidat peut postuler pour un ou plusieurs lots.
4. Le Ministre de l'Economie et des Finances sollicite des Offres sous pli fermé de la part d'investisseurs ou d'opérateurs privés nationaux, internationaux, formés en consortium ou non.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) complet tous les jours ouvrables de 08h30 à 12 heures et de 15h30 à 18 heures à partir du **mercredi 23 aout 2017**, contre paiement d'un montant non remboursable de un million (1 000 000) francs CFA par lot pour les usines de transformation (lots 1 à 6) et deux millions (2 000 000) francs CFA pour chacune des rizeries (lots 7 et 8), par chèque certifié de banque libellé au nom de la « Commission Technique de Dénationalisation », ou par virement bancaire (relevé d'identité bancaire fourni sur demande).
6. Le DAO sera remis aux candidats à l'adresse ci-après :
Direction Générale des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation (DGPE), Secrétariat Permanent de la CTD, Immeuble ISOCEL, face Hall des Arts et de la Culture de Cotonou, 4ème étage, Tél. : (229) 21 37 70 26.
7. La date de dépôt des offres est fixée au **lundi 30 octobre 2017** à 10 heures (heure locale) à l'adresse susmentionnée.
8. Le présent marché est régi par la loi n° 92-023 du 06 août 1992 portant détermination des principes fondamentaux des dénationalisations et transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé.

Fait à Cotonou, le 18 août 2017

Le Président de la CTD

Gilles GUERARD

